

Tarifs applicables au 10/06/2024

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 6 000€ TTC pour un prix de vente inférieur ou égale à 75 000€

Rémunération de 8% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 75 001€ et 99 999€

Rémunération forfaitaire de 8 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 100 000€ et 114 285€

Rémunération de 7% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 114 286€ et 142 857€

Rémunération forfaitaire de 10 000€ TTC pour un prix de vente compris entre 142 858€ et 166 666€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour une prix de vente compris entre 166 667€ et 208 333€

Rémunération forfaitaire de 12 500€ TTC pour un prix de vente compris entre 208 334€ et 250 000€

Rémunération de 5% TTC du prix de vente pour une prix de vente supérieur ou égal à 250 001€

Rémunération de 6% TTC du prix de vente pour les terrains et les programmes neufs.

Avis de valeur offerts.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 8€ TTC par m²

Honoraires à la charge du locataire : 8€ TTC par m²

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

Part bailleur : 3€ TTC par m²

Part locataire : 3€ TTC par m²

